

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 12 MARS 2018

Etaient présents : MM VUAILLAT Bernard, DELORME Philippe, MONNET Richard, Mme JULLIARD Hélène, MATHIEU Étienne, M. BARRAS Pierre, Mmes MATHIEU Christine, GALOT Cécile

Excusée : DOUSSET Matthieu

Secrétaire de séance : M. DELORME Philippe

1°) Approbation du PV de la réunion du 08/01/2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Démission de Monsieur LECHARTIER Marc-Antoine et son remplacement dans les commissions

Suite à la démission de M. LECHARTIER Marc-Antoine il y aurait lieu de le remplacer dans les commissions dont il faisait parti :

- Correspondant défense : M. BARRAS Pierre
- SIVOS : Mme JULLIARD Hélène
- Gestion des employés : Mme JULLIARD Hélène
- Gestion des bâtiments communaux : M. VUAILLAT Bernard
- CCAS : M. BARRAS Pierre

3) Contrat de M. CURIEN Cédric.

Le contrat de M. CURIEN se termine le 19 avril 2018, Monsieur le Maire propose sa titularisation. Le conseil accepte la proposition de M. le maire.

Le conseil délibère sur la modification du tableau des emplois.

4) Camping :

Le conseil accepte le règlement en 2 fois de la redevance du 2^{ème} semestre 2017.

La prochaine réunion camping aura lieu le 04/04/2018 en mairie.

5) Echange de terrain

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il y aurait lieu de procéder à un échange de terrain entre M. COUTIER Robert et la Commune, cet échange permettrait l'installation d'un container semi enterré au hameau de la Rivière. Le terrain de M. Coutier se situant au hameau de la Rivière et celui de la commune au hameau de Rosset.

Le principe de l'échange est accepté à l'unanimité.

6) Débat sur les futurs projets d'investissements :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour le budget 2019 il faudra prévoir le remboursement d'un emprunt à hauteur de 200 000€ et l'investissement sur le nouveau bâtiment de la future épicerie pour un montant de 200 000€, il va donc falloir revoir le budget à la baisse sur les investissements 2018.

7) Demande de travaux local du Sou des Ecoles :

Le conseil refuse d'effectuer des travaux dans la cave du sou des écoles et propose dans le cadre de la restructuration des locaux de la nouvelle mairie, la salle des archives lorsqu'elle sera libérée.

8) Epicerie temporaire :

- La CCPG gère les travaux de raccordement d'eau et d'assainissement avec ses propres entreprises, ce qui amène un surcoût de presque 8000€, le conseil tient à faire savoir son mécontentement auprès de la CCPG.

M. MERMILLON Charlie est prêt dans ses démarches administratives, ouverture prévue 1^{ère} quinzaine d'avril.

- Ancienne Coop. : les travaux de démolition par la SEMCODA prévus en octobre novembre 2018.

9) Délibérations diverses :

- Dématérialisation des marchés : M. le Maire présente un projet de convention pour la mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics proposé par le Département de l'Ain. Cette convention consiste en la mise en place à titre gratuit d'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du département. Accepté à l'unanimité

- CCPG eaux Pluviales : M. le Maire présente un projet de convention pour la gestion de l'entretien des fossés et des grilles-avaloirs eaux pluviales proposé par la CCPG dans le cadre de la reprise de compétence eaux pluviales. Cette convention précise la durée et la description des missions ainsi que les modalités financières, comptables et budgétaires. Accepté à l'unanimité

- CCPG rapport de la CLECT : M. le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPG pour l'année 2017.

Ce rapport présente les modes d'évaluation des charges transférées à la CCPG par ses communes membres. Il doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux, à la suite de quoi, le conseil communautaire vote le montant définitif des attributions de compensation. Accepté à l'unanimité

10) Aménagement de la route de Confort (du pont à la fromagerie) :

Sur les 3 offres reçues, celle de SER SEMINE est retenue pour la somme de 101 727.30€ HT.

Une réunion de présentation sera organisée pour les riverains.

11) Point SIVOS et Rythmes Scolaires :

- Le conseil délibère sur les nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Il décide de passer à la semaine de 4 jours. Les nouveaux horaires sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

- Il faudra prévoir un budget pour la garderie dont les horaires seront modifiés.

- Le SIVOS a embauché Mme OUDIN Nathalie pour palier au remplacement de M. BISSOUDRE Pascal.

12) Questions diverses :

- Différend avec la Police de l'eau concernant le pont du troublery, la commune accepte la transaction pénale, la réduction de l'amende par le tribunal de Bourg en Bresse à 1000 € et de payer cette amende.

- Essais voitures de Rallyes sur la route de Menthières :

L'équipe organisatrice nous informe qu'elle fait signer aux équipage une convention de bonne conduite. Le tarif a été renégocié, le nouveau tarif est de 300 € pour les pilotes non professionnels et 400 € pour les pilotes professionnels et usines. Il n'y aura pas de réduction si la séance se déroule sur la demie journée.

- Festival Tôt ou t'art : Prévu le 12 juin 2018 à Mijoux, 500€ de frais seront à prendre en charge par la commune de Chézery-Forens.

- Accord pour s'abonner au journal de l'AMF et donc de payer la cotisation pour 1 an.
- Accord pour la subvention de 200 € à l'amicale des jeunes.
- Lecture de l'invitation du verger tiocan à son Assemblée Générale.
- Courrier de M. MICHARD Jean-Joseph qui demande un meilleur déneigement de l'aire de croisement devant son domicile à Forens.
- Demande de dérogation scolaire pour un enfant de 2 ans : après consultation avec l'équipe enseignante la dérogation est refusée.
- Mise en place d'un dispositif de vente de bois d'affouage pour les habitants.
- Suite à des différends avec certains habitants la commune n'assurera plus le déneigement pour les privés.

Séance levée à 21h15

Le Maire,
Bernard VUAILLAT



Le secrétaire de séance,
Philippe DELORME